Image not found or type unknown

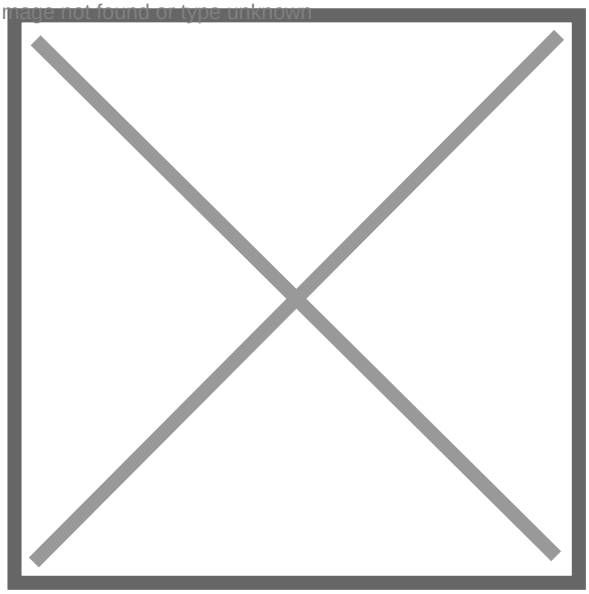

Fausse déclaration de mon employeur suite à une démission

Par **juanita45**, le **18/10/2013** à **13:32**

Bonjour,
Ma patronne à appelé la police en disant qu'elle était victime d'une agression de ma part alors que c'était faut, elle voulait juste ce débarrassé de moi sans avoir à payer mon préavis car je lui avait remis ma démission.
Je souhaite déposer plainte contre elle. En plus après le départ de la police qui à classé son rapport comme litige sur le droit du travail elle m'a menacé de faire de ma vie un enfer pour que je lui rédige un courrier pour démission immédiate avec refus d'effectuer le préavis.
Je veux tout simplement qu'un juge lui explique que c'est grave car moi ça ma un peu perturbé
Comment procédé pour la plainte et auprès de qui puis je prendre conseil pour pas trop cher?
merci d'avance pour votre réponse

Par **Consuelo**, le **18/10/2013** à **17:44**

Bonjour,
Tout le problème va être de recueillir des preuves, non seulement qu'elle a bien appelé la police, que vous étiez effectivement mise en cause par elle, mais en outre que vous n'avez rien fait....
Bien cordialement.

Par **moisse**, le **18/10/2013** à **17:58**

Bonjour,
Je ne comprends rien de rien à ce que vous écrivez.
Si vous avez remis votre démission, je ne vois pas de quel préavis à payer il est question.
Soit vous exécutez votre préavis, soit vous le rachetez si la convention collective le prévoit, soit l'employeur vous en dispense par écrit.
Une fois la démission remise, on ne peut la refaire ou procéder à un licenciement puisque le contrat de travail est rompu.
Si votre employeur veut vous mener la vie dure, cela va déboucher sur un avis d'inaptitude de votre médecin du travail, ou un arrêt maladie et c'est tout.
Il est très difficile d'agir contre un employé qui a démissionné, rien ne peut vraiment l'atteindre.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés